

Ven. 18 Janv. 19	Marseille
Durée	1 jour
Horaires	9h - 17h
Tarif	500,00 € HT Adhérents 650,00 € HT Non Adhérents * déjeuner inclus

Entreprises	ICPE toute taille
Public	Les exploitants, inspecteurs des ICPE, responsables environnement et ingénieurs conseils
Pré-requis	Des connaissances de base sur la formation des polluants et les méthodes de détermination des émissions, ainsi que sur la réglementation relative aux Installations Classées dans le domaine de l'air, favoriseront l'assimilation des informations délivrées au cours de la session.

Objectifs

- Connaître les éléments contextuels de la déclaration annuelle des rejets atmosphériques
- Savoir exploiter les données d'émission en vue d'effectuer sa déclaration annuelle sur GEREP
- Saisir de manière optimale sa déclaration annuelle en ligne sur l'outil GEREP.

Moyens pédagogiques

- Commentaires et échanges avec les autres participants
- Visualisation du support de stage par vidéo projecteur
- Support de stage papier remis à chaque participant

Intervenant

- Expert du CITEPA

Programme

Contexte général et Réglementaire

- Vue d'ensemble du processus de déclaration
- Echéances des déclarations (Selon les seuils)
- Notion de groupe d'installations
- Structure de la déclaration
- Cas particulier du CO2 au titre du SEQE, notions essentielles

Le site internet de la déclaration

- Accès au site internet GEREP et à la déclaration
- Ergonomie de l'application (Parties générale / eau / déchet / sol / air)
- Découpage des installations en rapport avec les fiches de calcul
- Principales difficultés à résoudre
- Conseils pratiques
- Dernières évolutions introduites et notamment l'intégration de la 3ème période SEQE

Etudes de cas

- Plusieurs cas traités pour illustrer les différentes étapes du remplissage
- Résolution des principales difficultés (pertinence des réponses, cohérence, estimation préalable des rejets / appréciation par rapport aux seuils EPRTR ...)
- Cas proche des situations de certains participants

Conclusion